

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 10/07/2024 - A2024/008413 - 2001 B 01204 - 384 748 836 - AUDITS ET PARTENAIRES

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 18 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET-PARISSET
384748836 RCS GRENOBLE

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin, à neuf heures,

Les associés de la société « AUDITS ET PARTENAIRES », société par actions simplifiée au capital de 633 612 €, divisé en 2 779 actions de 228 €, dont le siège social est à SEYSSINET-PARISSET (38170), 18 rue de la Tuilerie, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par la société EXIGO 2, en sa qualité de Présidente, elle-même représentée par Monsieur Thomas SPALANZANI, en qualité de cogérant associé.

Monsieur Roland WOINET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-Philippe BRET est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 779 actions sur les 2 779 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ; proposition de renouvellement desdits mandats,
- Nomination de Directeurs généraux.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

oOo

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de Monsieur Roland WOINET et de Monsieur Guillaume VAUCHERET-PERRIER, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, sont arrivés à expiration ce jour, décide de les renouveler pour une nouvelle durée de SIX (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 et devant se tenir en 2030.

Cette résolution est rejetée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications de son président, décide de nommer en qualité de directeurs généraux, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

- Monsieur Johan DELANGLE, né le 6 novembre 1985 à Lyon (69), de nationalité française, demeurant 79 rue Jacquard 69004 LYON.
- Monsieur Nicolas GAY, né le 29 mai 1987 à Lyon 2^{ème} (69), de nationalité française, demeurant 6 impasse de la Fontaine 38760 VARCES-ALLIERES-ET-RISSET.
- Madame Maria Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD, née le 23 mai 1982 à Fafe (Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 14 rue des Fleurs 38170 SEYSSINET-PARISSET,
- Monsieur Franck GIROLET, né le 13 février 1986 à Grenoble (38), de nationalité française, demeurant 50 allée des Dauphins Bâtiment C 38330 Saint-Ismier.

Monsieur Johan DELANGLE, Monsieur Nicolas GAY, Madame Maria Helena ANTUNES GONCALVES MIFSUD, Monsieur Franck GIROLET, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous les mêmes limitations que celles applicables au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

CERTIFIE CONFORME

Le Président

P. / EXIGO 2

Thomas SPALANZANI

DocuSigned by:



Thomas SPALANZANI

33600812EDC74BE...